

<https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1789>



4 étudiant-e-s de la fac de Nanterre en garde à vue pour usage de leur droit syndical

- SUPERIEUR



Date de mise en ligne : jeudi 21 novembre 2019

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Sortis de garde à vue ce lundi après-midi avec notification d'un procès le 29 juin 2020, la volonté d'intimidation des étudiant-e-s engagé-e-s notamment dans la lutte des 300 "sans-facs" en ce moment, ne fera pas faiblir, bien au contraire, leur lutte.

LIBERTÉ IMMÉDIATE POUR AYOUB, BARTH, SÉLIM ET VICTOR !

Après avoir été interdits d'accès à leur fac pendant trente jours, quatre syndicalistes étudiants de l'Unef Nanterre viennent d'être placés en garde à vue !

Ces militants sont engagés depuis le début de l'année aux côtés des sans-facs, sacrifiés sur l'autel de la sélection. Le président de la fac, Jean-François Balaudé, a fait un principe du refus de laisser ces jeunes accéder à l'enseignement supérieur et aux études de leur choix. Un refus de principe, car il préfère laisser la tension monter et dépenser l'argent de l'université en embauchant des vigiles privés pour réprimer la contestation, plutôt que de négocier les dernières inscriptions. Il veut ainsi affirmer, en bon soldat du macronisme, son mépris de ceux et celles qui luttent face à l'injustice.

Pour écraser ces résistances, la présidence de Paris-Nanterre n'hésite pas à s'affranchir du droit élémentaire : elle a ainsi réuni le 7 octobre dernier une Commission des formations et de la vie universitaire (CPVU) sans convoquer une partie des élus étudiants et étudiantes, dont Barth et Victor ! La direction de l'université est allée jusqu'à envoyer des vigiles pour les empêcher physiquement de se rendre sur le lieu de la réunion. Et c'est précisément pour avoir essayé d'entrer dans le bâtiment où se tenait ce conseil que nos quatre camarades sont aujourd'hui accusés de « violences ». Ils sont aujourd'hui retenus par la police parce qu'ils ont voulu faire respecter le droit des élus à siéger et le droit des étudiantes et des étudiants à étudier !

Alors que la jeunesse étudiante se mobilise partout en France suite à l'immolation de l'étudiant de Lyon, pour rappeler au gouvernement ce qu'est la réalité de la précarité, ce type de mesures ne s'apparente qu'à de l'intimidation pour tenter de dissuader ceux et celles qui veulent relever la tête et refuser de se laisser faire. Mais le gouvernement, la présidence de la fac et la police se trompent : cette tentative ne fait que renforcer notre détermination !

Ayoub, Barth, Sélim et Victor doivent être immédiatement libérés. Toutes les poursuites judiciaires et administratives doivent être abandonnées. Ce sont ceux qui condamnent l'avenir des jeunes, en sélectionnant et en précarisant, qui devraient être arrêtés !

**RASSEMBLEMENT LUNDI 18 NOVEMBRE À PARTIR DE
18H30 DEVANT LE COMMISSARIAT DE NANTERRE**

54 rue du 19 mars 1962- RER Nanterre Ville

